

NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Le
Villa-foie

Janvier 2021

Volume 14, Numéro 01





M. Guy Bournival
conseiller



M. Sylvain Jutras
Maire



Mme Isabelle Dumont
Directrice Générale G.M.A.



M. Alex Desfossés-Cusson
conseiller

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL
2017 Village 2021
Plus y vivre et grandir!



Mme Manon Blanchette
conseillère



M. Marcel Bergeron
conseiller



M. Gérard Martin
conseiller



M. Carl Langlois
conseiller

CONSEIL MUNICIPAL

M. Sylvain Jutras
MAIRE

COMITÉ HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

Mme Isabelle Dumont
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS. G.M.A., NIV.1

SIÈGE NO.1, M. Marcel Bergeron
COMITÉ BUDGET

SIÈGE NO.2, Mme Manon Blanchette
COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

SIÈGE NO.3, M. Gérard Martin
COMITÉ LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

SIÈGE NO.4, M. Alex Desfossés-Cusson
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

SIÈGE NO.5, M. Carl Langlois
COMITÉ FINANCE ET ADMINISTRATION

SIÈGE NO.6, M. Guy Bournival
COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
**Isabelle Dumont, directrice générale,
sec.-trés., g.m.a., niv. 1**
Tél.: 819 336-2744
Télec.: 819 336-2030
No. d'urgence: 819 336-2744 #7
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN ET CHALET

Maryse Bilodeau, coordonnatrice
541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
Tél.: 819 336-2744 #5
Télec.: 819 336-2030
Courriel: infoccbc@cgocable.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

Frédéric Marcotte, directeur
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 9-1-1

BIBLIOTHÈQUE

Jacinthe Dufort, coordonnatrice
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 819 336-2744 #4

Horaire

Lundi: 15h30 à 18h30
Mercredi: 8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00
Jeudi: 8h45 à 10h45 et 13h00 à 16h00
18h30 à 20h00
Samedi: 9h00 à 11h30 et 13h00 à 15h30

NOTE: Fermée les jours de congés fériés
www.facebook.com/bibliothequebonconseil

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer au plus tard la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée sinon elle ne sera pas traitée.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Lundi 11 Janvier 2020 à 20h00

Lundi 1er Février 2021 à 20h00

**Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 7 Décembre 2020**

DÉPÔT DU REGISTRE DE DÉCLARATION DES AVANTAGES

Dépôt du registre des déclarations des avantages des élus visé par le paragraphe 2, du premier alinéa du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

MRC DROIT DE RETRAIT

Il est résolu que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village exerce son droit de retrait en ce qui concerne les éléments suivants de la quote-part de la MRC Drummond à savoir:

Subvention CM corporation Développement communautaire Drummond (CDCD) 371.39\$

prévus pour l'exercice financier 2021 et que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ne participe plus aux délibérations dans ces dossiers. Que copie conforme de la présente résolution soit envoyée par courrier recommandé.

AVIS DE MOTION POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXATION

Avis de motion accompagné du projet de règlement est donné par M. Marcel Bergeron qu'il sera adopté un règlement pour déterminer les taux de taxes, les intérêts sur arrérages, les coûts des permis, les tarifs d'utilisation des équipements et les conditions de perception pour 2021.

ADOPTION RÈGLEMENT 2020-422 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL,
VILLAGE

Règlement 2020-422

Pour modifier les règlements 2004-286, 2005-296 et 2007-303 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

ATTENDU que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village permet par les règlements 2004-286, 2005-296 et 2007-303 la circulation sur certains chemins municipaux, des véhicules hors route;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil du 2 novembre 2020;

Il est résolu que le conseil adopte le règlement 2020-422 et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 6 LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route visés à l'article 4 est permise sur les chemins et sur les longueurs maximales prescrites suivants : (voir annexe 1)

Sentier pour hiver seulement (VTT)

Rues St-Lambert à St-Antoine
Rues St-Antoine à Nappert
Rue Nappert au Rang de la Rivière

Sentier pour hiver seulement (motoneiges)

Rues St-Lambert à Notre-Dame
Rues St-Thomas
Rue Blake

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Transports, conformément à la loi

REMERCIEMENTS EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES

Étant donné que la municipalité organise depuis plusieurs années une soirée des fêtes;

Étant donné que la municipalité défraie les coûts de la soirée pour les employés, les bénévoles et leurs conjoints afin de reconnaître leur collaboration et leur support durant la dernière année;

Il est résolu de remettre un chèque ou un certificat cadeau au montant de \$100 à chacun des employés et des bénévoles qui oeuvrent au sein des comités municipaux.

ADOPTION DU BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR 2019

Étant donné l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable incluant l'Audit de l'eau de l'Américan Water Works Association et l'Outil d'évaluation des besoins d'investissement;

Il est résolu d'adopter ledit bilan.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 374 397\$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR TRAVAUX DE STATIONNEMENT CASERNE INCENDIE ET L'AJOUT D'UNE GÉNÉRATRICE

Avis de motion est donné par M. Alex Desfossés-Cusson qu'il sera adopté un règlement décrétant un emprunt décrétant une dépense de 374 397\$ et un emprunt de 374 397\$ pour les travaux de stationnement de la caserne incendie et l'ajout d'une génératrice. Dépôt est fait du projet de règlement 2020-424.

SERVITUDE LOT 4647560

Étant donné la résolution 2020-152 mandatant Me François Comeau, notaire pour établir une servitude avec Mme Louise Bellefeuille pour le lot 4647560;

Étant donné que celle-ci a vendu le terrain à M. Jean-Marc Lambert;

Il est résolu de modifier la résolution 2020-152 afin d'y lire Jean-Marc Lambert au lieu de Mme Louise Bellefeuille.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 16 novembre 2020.

COMITÉ NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE

Étant donné que la convention collective entre la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et le Syndicat des employé-e-s municipaux Bon-Conseil (CSN) (Village) vient à échéance le 31 décembre 2020;

Étant donné qu'il y a lieu de désigner les personnes qui participeront à la négociation pour représenter l'employeur en vue du renouvellement de ladite convention collective;

Il est résolu que le comité de négociation patronale soit composé des personnes suivantes: M. Sylvain Jutras, maire, M. Carl Langlois responsable du comité Ressources humaines et Mme Isabelle Dumont directrice générale/ secrétaire-trésorière.

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 MODIFICATION 2

Étant donné que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TEC) pour les années 2019-2023;

Étant donné que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

Il est résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023

la municipalité approuve le contenu et autorise l'Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.2 ci-jointe compte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

DON TERRAIN 9244-2474 QUÉBEC INC

Il est résolu de modifier la résolution 2020-218 afin d'y lire 9244-2474 Québec Inc au lieu de M. Denis Veilleux.

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit

à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village municipalité alliée contre la violence conjugale.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CAISSE DES JARDINS DE L'EST DE DRUMMOND

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village désire présenter un projet d'acquisition d'une génératrice dans le cadre de l'aide financière offert par la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond;

Étant donné que ladite génératrice sera installée à la nouvelle caserne incendie;

Étant donné que la caserne incendie pourrait servir de centre de service aux sinistrés;

Étant donné la présente démarche s'inscrit dans le cadre de l'adoption respective du plan de sécurité civile de la municipalité;

Il est résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour l'achat d'une génératrice à la nouvelle caserne incendie. Que Mme Isabelle Dumont soit autorisée à signer ladite demande d'aide financière.

AJOUT PORTE DE GARAGE CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN

Ce point est biffé.

BACTÉRIES ÉTANGS

Il est résolu d'autoriser l'achat de 120 kg de Bactagène de Nuvac pour l'année 2021 au coût de 13 200\$ plus taxes.

CASERNE INCENDIE (DÉCOMPTE NO.2)

Étant donné la recommandation de Mme Caroline Gauthier architecte chez Faucher Gauthier architectes en date du 2 décembre 2020;

Il est résolu d'autoriser le décompte progressif no.2 et d'autoriser le paiement à Construction Bois -Francs au montant de 217 176.82\$ plus taxes.

DIVERS

A) DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'AJOUTER UNE TRAVERSE DE PIÉTONS

Étant donné qu'il y a plusieurs maisons dans les développements du Ruisselet du Parc Boisé et RVB Gestion Résidentielle;

Étant donné que beaucoup de citoyens du secteur traverse à l'intersection des rues Valois et Napoléon-Ménard;

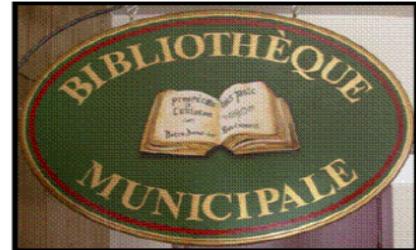
Il est résolu de demander au Ministère des Transports d'ajouter une traverse de piétons sur la rue Notre-Dame entre les rues Valois et Napoléon-Ménard.

541, rue Notre-Dame (porte de côté)
NOUVEAU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

819-336-2744 #4 OU POSTE 205

bibliothèquebonconseil@hotmail.com

 Bibliothèque Bon-Conseil
bibliobonconseil.ca



Lundi : 15h30 18h30

Jeudi : 8h45 à 10h45

Samedi : 9h00 à 11h30

13h00 à 16h00

13h00 à 15h30

Mercredi : 8h45 à 10h45

18h30 à 20h00

18h30 à 20h00

Bonjour à tous,

Malgré les mesures mises en place, il y a toujours des nouveautés dans notre bibliothèque!

Suivez-nous sur Facebook (ou téléphonez-nous) pour connaître les mesures mises en place! Vous pouvez nous rejoindre par téléphone, e-mail et Facebook pour des informations ou pour faire des réservations. La liste de tous nos livres est sur le site bibliobonconseil.ca. Maintenant, à vous de choisir! On se fera un plaisir de réserver vos livres, vous n'aurez qu'à passer les chercher.

Un merci tout spécial à ceux et celles qui ont fait des dons de livres qui garnissent maintenant nos rayons!

Et quand vous viendrez nous voir, pensez à porter votre masque! 😊

COBEN

MUSSO

DUBOIS

PATTERSON

OBAMA

GUILBAULT

CAZIN

Fermer le robinet
en vous brossant les
dents vous permet
d'économiser

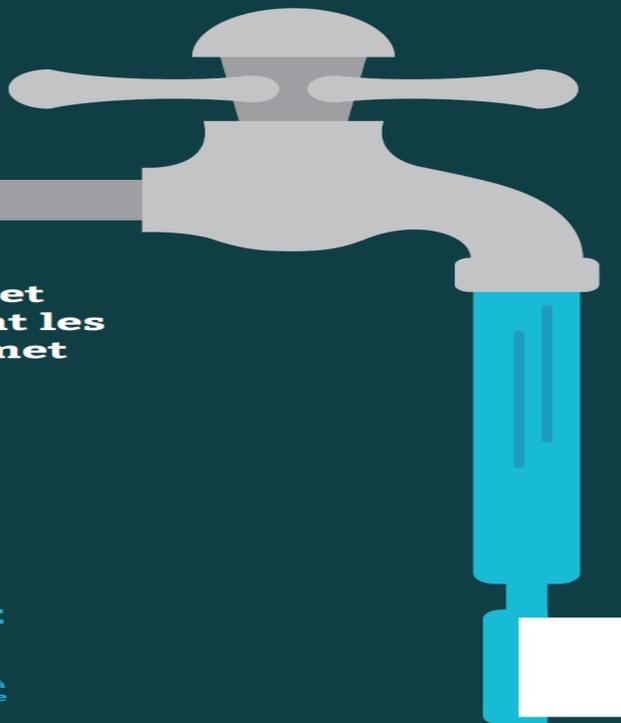
350

litres d'eau
par semaine.



MON
EMPREINTE
BLEUE

Calculez votre consommation d'eau à
Quebec.ca/monempreintebleue



Votre
gouvernement

Québec



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL



JEUDI LE 7 JANVIER

Important : afin d'être composté, votre arbre doit être **complètement dépouillé de décorations** (incluant glaçons et pied de plastique).

Attention : il doit être coupé en **tronçons de 1.2 m (4 pi) ou moins** et mis en bordure la veille de la collecte. S'il est enterré sous la neige, nous pourrons pas le ramasser.

Vous pouvez ÉGALEMENT déposer votre sapin de Noël à l'Écocentre.

OPÉRATION DÉNEIGEMENT

Il est interdit de déposer la neige ou de la glace sur une voie publique ou sur le trottoir. Ceci constitue une nuisance. Il est donc défendu de pousser ou de souffler la neige sur la rue. De plus, le propriétaire d'un terrain situé à une intersection de voies publiques ne doit pas laisser s'accumuler de neige pouvant réduire la visibilité des automobilistes.

Merci de votre collaboration!

Du 1er novembre au 15 avril
De minuit à 7h00

**STATIONNEMENT
INTERDIT**

dans les rues

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL
Village
Pour y vivre et grandir !

François

De Bon Conseil

Conseiller en décoration

Consultation à domicile pour:

- Choix de couleurs
- Accessoires déco
- Luminaires
- Tissus/carpettes
- Habillage de fenêtres
- Mobilier

Relooking - Homestaging - Magasinage personnalisé - Organisation/rangement

Service courtois et tarif très abordable!

François Vigneault

290 rue Jérôme, Bon-Conseil, Qc
Francois.vigneault@outlook.com
514.331.8158

**LOCATION
D'OUTILS**

GGL INC.



mini mécanique

Ariens

ECHO

Cub Cadet



**HONDA
MOTEURS**

Husqvarna

OREGON

TIGA

STIHL

Tanaka



Tél. **819 336-2106** Cell. **819 479-1897**

450, rue Notre-Dame, N.-D.-du-Bon-Conseil J0C 1A0

UNE LUMIÈRE DE RUE DÉFECTUEUSE?

Si vous avez connaissance qu'une lumière de rue est défectueuse, prenez en note l'adresse civique la plus proche et transmettez-nous l'information par téléphone au 819-336-2744 ou par courriel à nd.bonconseil@cgocable.ca

Nous prendrons les mesures pour faire corriger la situation dans les plus brefs délais.

Merci de votre collaboration!

Avis aux citoyens

Ne pas payer ses taxes municipales et scolaires, des conséquences à prévoir

Les taxes foncières constituent la principale source de revenus de votre municipalité. À ce titre, par souci d'équité envers les contribuables, votre municipalité a l'obligation légale de percevoir ces taxes. Votre municipalité peut requérir les services de la MRC de Drummond si des citoyens n'acquittent pas leurs taxes, afin que celle-ci procède à une vente pour défaut de paiement de taxes, en vertu des articles 1022 à 1060 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1). Ce mode de recouvrement permet à votre municipalité de récupérer les taxes qui n'ont pas été payées.

Il est important de savoir qu'avant d'entreprendre une procédure de vente, la municipalité offre, aux propriétaires qui le demandent, la possibilité de prendre une entente de paiement dont les versements seront étendus sur une certaine période. Avant que le dossier soit transmis à la MRC, la municipalité fait parvenir plusieurs avis afin d'exiger le paiement requis. Si toutefois, un paiement n'est réalisé dans les délais prescrits, le dossier est transféré à la MRC. Avant d'en arriver à la vente pour taxes, la MRC avise également les propriétaires, mais cette fois, avec l'exigence de payer leur dû en totalité.

Le deuxième jeudi du mois de juin, la MRC procède à la vente des immeubles. Les gens intéressés à miser pour acquérir un immeuble peuvent assister à l'enchère. Les personnes intéressées par un lot mis en vente peuvent consulter la liste prévue à cet effet sur le site Internet de la MRC (www.mrcdrummond.qc.ca/vente-immeubles/). Les propriétaires ont toujours la possibilité de payer leurs taxes tant que l'enchère n'a pas eu lieu. Leur immeuble sera ainsi retiré de la liste de vente. C'est pourquoi il est conseillé aux personnes intéressées de consulter la liste des lots disponibles régulièrement. De plus, un propriétaire dont la propriété est vendue aux enchères a tout de même un an supplémentaire pour reprendre possession de son immeuble en effectuant un droit de retrait. Pour ce faire, ce dernier devra payer le montant de l'acquisition à l'enchère, en plus d'intérêts à raison de 10 % par année.

De plus amples renseignements peuvent être disponibles en communiquant avec votre municipalité.



MESURES
D'URGENCE

*On sait
quoi faire!*

MESURES D'URGENCE



Centre de services aux sinistrés

Centre Récréatif Léo-Paul Therrien

541 rue Ducharme

Ouvert

Lors de pannes électriques de plus d'une journée

Lors d'évacuation de secteur

Consulter facebook ou site internet de la municipalité

SERVICES OFFERTS SUR PLACE:

-S'enquérir des besoins des citoyens bien que plusieurs ont recours à l'hospitalité de leurs proches

-Douches

-Café

-Vous réchauffer

-Charger vos téléphones, tablettes etc..

-Micro-onde





JOYEUSES FÊTES ET
BONNE ANNÉE!

Nous vous souhaitons santé,
bonheur et de pouvoir passer
du bon temps en famille.

Sylvain Jutras, maire

Élu(e)s

M. Marcel Bergeron

Mme Manon Blanchette

M. Gérard Martin

M. Alex Desfossés-Cusson

M. Carl Langlois

M. Guy Bournival

Les employés municipaux



NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL

Village

ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informés
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

**NOUVEAU
SERVICE
GRATUIT**

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



circulation



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



incendie



avis
d'évacuation



déneigement



alerte
météo



risque de
verglas



collecte
domestique



avis de
confinement



lieu public
fermé



eau brouillée



non-consommation
de l'eau



avis
important



fuite de matière
dangereuse



indice de feu



route
fermée



alerte

**INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !**

notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca • 819 336-2744



Soyez informé en tout temps !

La Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village dispose d'un système [d'alertes municipales](#) permettant de rejoindre rapidement la population lors de situations d'urgence en acheminant des messages vocaux (téléphones résidentiels et mobiles), SMS (texto) et courriels selon vos préférences. Vous pourrez ainsi être informés des interruptions de service et mesures d'urgence, en plus de recevoir les avis d'ébullition, d'entraves à la circulation et bien plus !

Inscription

Vous pouvez vérifier si votre **numéro de téléphone résidentiel** est déjà inscrit en appelant au 1 819 805-5605, si oui, le système automatisé vous dictera votre code d'accès vous permettant d'accéder à [votre compte](#) en cliquant sur le bouton bleu en haut à droite et en utilisant le volet « Première connexion ». Pour vous connecter à votre compte avec votre code d'accès reçu [cliquez ici](#), cela vous permettra de mettre à jour vos informations personnelles et choisir les moyens de communication souhaités pour recevoir les alertes et avis importants vous concernant. Si vous n'êtes pas inscrit, vous entendrez le message suivant : Votre numéro de téléphone n'est pas reconnu par notre système.

Vous pouvez aussi vérifier si votre **numéro de téléphone cellulaire** est déjà inscrit en appelant ou en textant au 1 819 805-5605, si oui, le système automatisé vous dictera votre code d'accès ou vous le transmettra par texto. Le code reçu vous permettant d'accéder à [votre compte](#) en cliquant sur le bouton bleu en haut à droite et en utilisant le volet « Première connexion ». Pour vous connecter à votre compte avec votre code d'accès, [cliquez ici](#). Si vous n'êtes pas inscrit, vous entendrez ou recevrez le message suivant : Votre numéro de téléphone n'est pas reconnu par notre système.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit, vous pouvez le faire dès maintenant en créant votre compte citoyen. [Cliquez ici pour vous inscrire!](#)

Foire aux questions

Comment fonctionne le service?

Le système d'alertes citoyennes diffuse les avis de la Municipalité de façon ciblée soit par message vocal, courriel ou texto. Le service est gratuit toutefois des frais pourraient vous être facturés par votre fournisseur selon votre forfait de téléphonie cellulaire.

Qui a la responsabilité de conserver les informations à jour?

Chaque citoyen est responsable de s'assurer que ses coordonnées sont à jour s'il veut s'assurer de recevoir les avis émis pour son secteur. Si vous déménagez, changez de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, n'oubliez pas de faire les modifications en [accédant à votre profil](#).

Les informations que j'ajoute sur le système d'alertes sont-elles confidentielles?

Oui. Les informations que vous fournirez serviront exclusivement pour le service d'alertes municipales de la Municipalité et resteront confidentielles.

Est-ce possible que plus d'une personne reçoive une alerte pour ma propriété?

Oui en utilisant les différents moyens de communication disponibles. Cependant, il est préférable et fortement recommandé **qu'une seule personne de la résidence concernée inscrive le numéro de téléphone résidentiel.**

Les autres membres de la famille peuvent créer leur propre compte de façon à s'assurer la bonne diffusion des avis en utilisant leurs propres moyens de communication (numéro de cellulaire et courriel). Veuillez noter que les extensions ou numéro de poste ne sont pas reconnues par le système.

Puis-je m'inscrire même si je ne suis pas résident à l'année ?

Oui, les propriétaires de résidences secondaires sont invités s'inscrire eux aussi au système d'alerte.

Quelles sont les conditions d'utilisations du système d'alertes ?

L'application Web ALERTES MUNICIPALES est un moyen de communication d'urgence qui ne doit pas être utilisé comme unique source d'information. Bien qu'il soit un outil de diffusion de l'information pour votre municipalité en cas d'urgence, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la notification de toute alerte publiée sur ou transmise par le système. Votre municipalité, ses dirigeants, ses employés et ayant droit ne peuvent être tenus responsables des dommages pouvant découler, directement ou indirectement, de l'avis d'une alerte ou du fait qu'un adhérent ne l'aurait pas reçue. En vous inscrivant, vous acceptez les conditions du présent avertissement et renoncez en conséquence à poursuivre votre municipalité, ses dirigeants, employés et ayant droit.

Pour toutes questions relatives à ce système, contactez-nous au 819 336-2744

Le Conseil de l'Assemblée de fabrique demande de réserver vos places pour assister à l'une des messes de Noël.

Restriction des présences à 25 personnes aux messes demandée par le gouvernement, à moins que ...les normes du gouvernement changent.

Notez :

- a) *Il n'y aura pas de crèche vivante, ni participation des enfants cette année*
- b) *Maximum 6 personnes (adultes et enfants) par famille*
- c) *Donnez vos noms à compter du **6 décembre à partir de 13h00***

But de cette réservation : Pour ne pas refuser, ni décevoir personne.

Voici l'horaire des messes et le nom des personnes responsables.

Église de	Date Heure	Nombre de places disponibles	Réservez vos places le plus tôt possible.
Notre-Dame	24 déc à 16h00	25 dans l'église 14 dans la sacristie	Louise Leblanc 336-2872
Notre-Dame	24 déc à 23h00	25 dans l'église 14 dans la sacristie	Louise Leblanc 336-2872
Notre-Dame	<u>25 déc</u> à 10h	25 dans l'église 14 dans la sacristie	Louise Leblanc 336-2872
Ste-Perpétue	24 déc. 19h30	25 dans l'église 25 dans la sacristie	Hélène Marcotte 336-6395
Ste-Brigitte	24 déc. 19h30	25 dans l'église 25 dans la sacristie	Guyline Boisvert 336-4830
Messes du Jour de l'An- notez le changement d'heure			
Ste-Perpétue	1^{er} janv <u>9h00</u>	25 dans l'église 25 dans la sacristie	Hélène Marcotte 336-6395
Notre-Dame	1^{er} janv <u>10h30</u>	25 dans l'église 14 dans la sacristie	Louise Leblanc 336-2872



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL VILLAGE

DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel d'assemblée publique de consultation sur une (1) demande de dérogation mineure.

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présente donné :

1. Que la demande de dérogation mineure sur laquelle le conseil doit statuer est :
 - a) **Adresse de la propriété** : 781 Notre-Dame - lot 4648244
cette demande de dérogation a pour effet :
 - de rendre habitable le vestibule / véranda déjà existant en façade en ajoutant un 2^e étage au-dessus du vestibule et de réduire la marge de recul à 4,98m au lieu de 7,5m.
2. Que le plan annexé à cette demande peut être consulté sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <http://www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca/>;
3. Que toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de la dérogation mineure **doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication**;
4. Qu'au cours de cette période, les personnes intéressées à s'exprimer sur le projet de règlement peuvent le faire en envoyant leurs questions ou commentaires :
 - par courriel au nd.bonconseil@cgocable.ca
 - par la poste au 541 Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0;
5. Que la personne intéressée à s'exprimer doit indiquer l'adresse sur laquelle elle se prononce et s'identifier au moyen de ses noms et prénoms ainsi que du nom de l'organisme qu'elle représente, le cas échéant;
6. Que les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil avant l'adoption prévue des résolutions lors de la séance du 11 janvier 2021;
7. Que les enregistrements et les procès-verbaux du conseil sont disponibles, dès que possible sur le site Internet de la municipalité.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village,

Ce 17 novembre 2020.

Isabelle Dumont
Directrice générale, sec.-très., g.m.a., niv. 1

Avis à tous les citoyens de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et des environs

CLSC Notre-Dame-du-Bon-Conseil
situé au 91, rue Saint-Thomas
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**Présence d'une infirmière sur place
le jeudi entre 8 h 30 et 11 h 30**

- Administration de médicaments
- Soins, évaluation et surveillance de plaies
- Retrait de points de sutures et agrafes
- Lavage d'oreilles
- Soins infirmiers courants avec rendez-vous
- Prélèvements sanguins

**Pour obtenir un
rendez-vous**

avec ou sans prescription :

819 474-2572
poste 33855



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec



Pair

Un service d'appels automatisés

RASSURANT

et gratuit!



Des centaines de vies ont été sauvées grâce **AU PROGRAMME PAIR!**

Offert par la
MRC
de Drummond

Pour vous inscrire
819 477-2230
poste 0

www.mrcdrummond.qc.ca/programme-pair



LICENCE CHIEN

Si vous faites l'acquisition d'un chien, veuillez appeler la SPAD afin de vous procurer une licence.

819 472-5700.

Pour toutes plaintes ou animaux perdus appeler au même numéro.

ANIMAUX MORTS

Pour signaler un animal mort (mouffette, chat, raton laveur ou autre) en bordure du chemin ou autre

SPAD

Tél: 819-472-5700



Vœux pour les paroissiens!

Il est né le divin enfant !



Celui que nous espérons, nous est né. Sa présence humble illumine de mille rayons scintillants : nos vies, nos cœurs. Il nous apporte la joie, la paix, l'amour. Si douce est la lumière dans nos nuits, dans cette période d'insécurité, d'incertitude.

Dans les cieux, tous les anges chantent : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes qu'Il aime. »

Que nos cœurs en confinement puissent quand même chanter les louanges à l'Amour éternel ! En ces fêtes de la Nativité et du Premier de l'An 2021, nous vous souhaitons cet éveil à la vie pour l'année qui vient de créer de la nouveauté, du divin dans le cœur de vos proches.

*Les membres de l'Assemblée de Fabrique de Notre-Dame-de-la-Paix. Marguillers/marguillères :
Valérie Gagné, Rolande Garon, Martin St-Louis, Gaétan Cardinal Gisèle Maillette, Hélène Marcotte,
Paul-André Cournoyer, curé, Marielle T. Aubin, présidente et
Cécile Allard-Lupien, agente de pastorale.*

Joyeux Noël et Bonne Année 2021



Le Conseil d'administration vous souhaite une belle année 2021.

Que cette année vous procure bonheur et santé.

Nous espérons vous retrouver le plus vite possible. Nos activités régulières attendent le feu vert pour débiter.

Composition du C.A.

Aline Paris, présidente

Marielle Traversy Aubin, vice-présidente

Pierrette Lamarche, secrétaire

Nicole Benoit, trésorière

Chantal Richard, administratrice

Réjeanne Comeau, administratrice

Colette Lemaire, administratrice

Deux (2) postes restent vacants, si ça vous intéresse, communiquez avec Mme Paris au numéro 819-336-8854.

Nicole Benoit, trésorière

819-469-0164



**L'avertisseur
de monoxyde de carbone,
un allié efficace contre
les intoxications!**



**AVANT DE RÉNOVER
OU CONSTRUIRE
est-ce que ça prend un
permis?**

**INFORMEZ-VOUS
819-336-2744 #2**



Clinique vétérinaire
Centre du Québec

animaux de compagnie

167, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
J0C 1A0

Tél. : 819 336-5050

Fax : 819 336-5051



cvcq@cgocable.ca



Chevaliers de Colomb
Conseil 7753, Bon-Conseil

Raymond Comeau , GC 819-336-5203
Jean-H Proulx, S.F 819-336-3526

620 rue Notre-Dame
Notre-Dame Bon-Conseil Qc
J0C 1A0

Réunion tous les deuxièmes mardis du mois

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL

Village
Pour y vivre et grandir !

819 336-2744 #7



POUR SIGNALER UNE URGENCE MUNICIPALE



**SI ON NE VOUS RÉPOND PAS,
LAISSEZ UN MESSAGE
NOUS VOUS RAPPELLERONS.**

**SVP NE PAS TÉLÉPHONER AU DOMICILE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
EN RESPECT POUR LEUR FAMILLE.**

VESTIAIRE BON-CONSEIL



Heures d'ouverture:

Mercredi de 13h00 à 16h00
de 18h00 à 20h00
Jeudi de 13h00 à 16h00

DERRIÈRE LE PRESTBYTÈRE

**LE BAC POUR LA RÉCUPÉRATION DES
VÊTEMENTS EST CELUI SITUÉ À CÔTÉ DE L'ÉGLISE**



Monique Audet, responsable 819 336-2113

Carrossier ProColor Service expert à toute épreuve

Denis Therrien
Propriétaire
properfexauto@cgocable.ca

T. 819 336-2388
F. 819 336-3414
1360, route 122
Notre-Dame du Bon Conseil
Québec J0C 1A0

PROPERFEX AUTO

carrossierprocolor.com

Firme Martin Paradis
Arpenteurs-Géomètres

Martin Paradis, B.Sc.A.
Arpenteur-Géomètre

Courriel : mparadis@paradis-arpenteurs.com

2, rue Newton, Drummondville (Québec) J2C 1R3
Tél. : 819-478-3759 / Téléc. : 819-478-4169

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE

1, ROUTE 116 Est 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**

info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

PVA Veilleux

Pavage **Veilleux** Asphalte

Pavage Veilleux 1990 Inc.
C.P. 299, Notre-Dame-du-Bon-Conseil J0C 1A0

- Siège Social : (819) 336-2198 - Sans Frais : 1 800 757-2198
- Nicolet : (819) 293-8085
- Victoriaville : (819) 752-6515

Licence RBQ : 2416-8304-95

Diane DESCÔTEAUX

2698, 10e rang de Wendover
Bon-Conseil QC JoC 1A0
info@dianedescoteaux.com
www.dianedescoteaux.com
Tél. : 819-818-0580

« ACCOMPAGNATRICE » « AUTRICE » « ANIMATRICE »

Pharmacie Pascale Lapierre

Attiée à: **familiprix**

Suivez-nous sur: **f in**
familiprix.com

Livraison gratuite
Service de renouvellement
en ligne disponible

281, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
T: 819 336-2313
F: 819 336-2234

HEURES D'OUVRETURE
LUNDI AU MERCREDI : 9H À 18H
JEUDI ET VENDREDI : 9H À 21H
SAMEDI : 9H À 17H

Oxy-Centre Inc.
«Une équipe locale pour une expertise mondiale»

CLAUDE LEMAY
Tél.: 819 336-5333 • Cell.: 819 470-0781
Télec.: 819 336-5330 • Sans frais: 1 866 395-5333

1723, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0 • oxy.centre.inc@cgocable.ca

AIR LIQUIDE
DISTRIBUTEUR

SA Smith Asphalte inc.

RBQ: 5693-0415-01

Tel.: 819 336-3444 / Sans Frais: 1 866-250-3444
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

www.smithasphalte.com
danielsmith@smithasphalte.com

Vous cherchez un **emploi** ?
Vous avez **45 ans et plus** ?

Vous êtes au bon endroit !



Obtenez le soutien de personnes qualifiées qui pourront vous aider à réintégrer le marché du travail.

OSEZ DEMANDER Notre service est rapide et gratuit



Suivez-nous !

Avec la participation financière de :

819 472-8045 | www.emplois45ans.org

Québec 



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

Le règlement 2020-422 modifiant les règlements 2004-286, 2005-296 et 2007-303 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux a été adopté par le conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village le 7 décembre 2020.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi.

Donné à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ce huitième jour de décembre deux mille vingt.

Isabelle Dumont
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1



La toilette n'est pas une poubelle

Disposez de vos lingettes désinfectantes humides dans votre sac de poubelle.

Scellez le sac avant de le déposer dans un contenant de déchets fermé.

ICI

**je porte
mon couvre-visage**



**Port du couvre-visage
obligatoire**

Québec.ca/masque

Lorsque vous vous présentez à

L'hôtel de ville

Bibliothèque

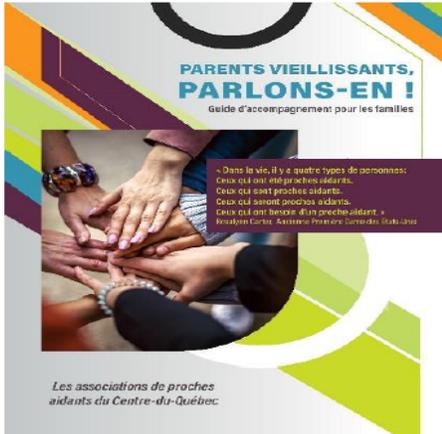
Centre Récréatif Léo-Paul Therrien

PROTÉGEONS NOUS

ET PROTÉGEONS LES AUTRES!

MERCI

Parents vieillissants, parlons-en !



Vivez-vous des inquiétudes face au vieillissement d'un proche? Est-ce que des tensions familiales apparaissent, car vous n'avez pas tous la même vision de la situation? Voulez-vous tout simplement commencer à réfléchir à l'avenir afin de prendre des décisions éclairées tout en tenant compte des préférences et des opinions de chacun? Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une ou l'autre de ces questions, nous avons l'outil qu'il vous faut !

Inspiré de notre expérience et en consultant plusieurs partenaires nous avons conçu le guide « Parents vieillissant, parlons-en ! ». Cet outil permet aux membres d'une famille ou encore aux personnes significatives de leur entourage d'effectuer ensemble une réflexion sur différents thèmes tels que l'hébergement, les soins en fin de vie, l'aspect financier, etc. Celui-ci pourra être utilisé dès le début du parcours de proche aidance ou encore bien avant qu'arrive la maladie ou que ne survienne la perte d'autonomie.

N'hésitez plus et contactez-moi à l'Association des Personnes Proches Aidantes Drummond (APPAD) au 819 850-1968 afin d'obtenir gratuitement votre exemplaire. Je prendrai le temps de répondre à toutes vos questions et pourrai même vous accompagner dans votre démarche. Le guide interactif est également disponible sur notre site web <https://www.appad.ca/guide-accompagnement>.

Maryse Vallée, intervenante
Association des Personnes Proches Aidantes Drummond



Communiqué

pour diffusion immédiate

Entrée en vigueur de l'horaire hivernal à l'Écocentre de la MRC de Drummond

Le 1^{er} décembre 2020 – La direction de l'Écocentre de la MRC de Drummond tient à informer la population que l'horaire d'hiver est maintenant en vigueur.

Jusqu'au 31 mars 2021, le site sera accessible les vendredis, de 8 h à 17 h, ainsi que les samedis, de 8 h à 15 h 30. **Les activités feront toutefois relâche entre le 20 décembre et le 7 janvier inclusivement.**

L'écocentre est situé au 5620, rue Saint-Roch Sud à Drummondville, à l'arrière de l'édifice de Récupération Centre-du-Québec. Son accès est réservé aux citoyens des municipalités de la MRC de Drummond y apportant des résidus d'origine domestique. Les résidus découlant d'activités commerciales ou industrielles y sont donc refusés.

Des informations additionnelles peuvent être obtenues en visitant le www.mrcdrummond.qc.ca ou en composant le 819 477-1312.

Avis public

Procédure de demande de scrutin référendaire

Municipalité

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

Isabelle Dumont

Greffier ou secrétaire-trésorier

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal de *la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village* a adopté le règlement numéro 2020-424 intitulé : *Règlement décrétant une dépense de 374 397\$ et un emprunt de 374 397\$ pour des travaux de stationnement caserne incendie et génératrice de 350kw pour la caserne incendie.*
2. En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.
3. Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que *ce règlement* fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants :
 - le titre et le numéro *du règlement* faisant l'objet de la demande;
 - leur nom;
 - leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis);
 - leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);
 - leur signature.
4. Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible sur le site internet de la municipalité (infos spéciales)
5. Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :
 - carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - passeport canadien;
 - certificat de statut d'Indien;
 - carte d'identité des Forces canadiennes.
6. Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.

7. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 7 janvier 2021, au bureau de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, situé au 541 Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, J0C 1A0 ou à l'adresse de courriel suivante nd.bonconseil@cgocable.ca. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.
8. Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire :
 - son nom;
 - son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);
 - dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
 - une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter;
 - sa signature.
9. Le nombre de demandes requis pour que le règlement, numéro 2020-424 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 133. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement, sera réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter.
10. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le 8 janvier 2021, au www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca.
11. Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.
12. Le règlement, peut être consulté(e) au www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca (infos spéciales) ou à l'hôtel de ville au 541 Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, J0C 1A0.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT
D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

À la date de référence, soit le 7 décembre 2020, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique¹ ou morale² qui, depuis au moins 12 mois, est :
 - propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;

¹ Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

² La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

- occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin référendaire en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, une personne morale doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui exercera ce droit. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

- l'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :

Isabelle Dumont		819	336	2744
Prénom et nom		Ind. Rég. Numéro de téléphone		
541 Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil		J0C	1A0	
Adresse		Code postal		

Signature

Donné à

Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Municipalité

, le

2020

année

12

Mois

21

jour

Isabelle Dumont

Greffier ou secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 21^e jour de décembre 2020 et dans le journal le Villa-Joie.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21^e jour de décembre 2020.

Isabelle Dumont,

Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv. 1

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL

Village
Pour y vivre et grandir !



ACCUMULATION DE NEIGE ET DE GLACE AUX ABORDS DES TERRAINS

Durant les opérations de déneigement, la municipalité pousse, souffle et dépose la neige en bordure de la rue ou à l'intérieur de l'emprise des terrains, ce qui peut augmenter le volume de neige sur certaines propriétés (ex: terrains de coin). Il est également normal que des amas de neige se retrouvent dans l'entrée à la suite des opérations de déneigement municipales. Bien que la municipalité soit sensible aux inconvénients que ces opérations peuvent causer, celles-ci doivent être maintenues pour assurer la sécurité publique. Enfin, il est de la responsabilité du citoyen de déposer ou de faire déposer la neige sur son terrain et non dans l'emprise (espace nécessaire pour le déneigement de la rue).

Lors de certaines conditions climatiques, la municipalité procède parfois à des opérations de déglçage visant à enlever une couche de glace dans la rue. Dans un tel cas, les amas de glace laissés devant les entrées seront retirés au cours de la journée. Par contre, advenant la présence d'une épaisse couche de glace dans l'entrée privée, une marche pourrait se former. Bien que la municipalité soit sensible à ce phénomène et tentera de le limiter, il reviendra au citoyen de déglacer son entrée privée et/ou d'adoucir la marche créée par le déglçage de la rue.

BORNE FONTAINE: Il est interdit d'enneiger une borne-fontaine pour une question évidente de sécurité. Tout contrevenant à cette règle s'expose à une amende.

VOIE PUBLIQUE: Il est interdit à toute personne de souffler, pousser ou de déposer la neige sur la chaussée et le trottoir à partir d'une propriété privée. Des avis seront transmis aux propriétaires fautifs.

Consignes sur l'utilisation des bacs roulants

- Les bacs roulants doivent être placés entre 1 à 1.5 mètre de la rue (pas dans la rue ni sur le trottoir), les roues du côté de votre résidence.
- Les bacs roulants ne doivent pas empêcher le déneigement ni le nettoyage des rues.





MISE EN GARDE – Vols de colis

Le temps des festivités de fin d'année approche à grand pas. Les célébrations prendront d'autres formes cette année pour respecter les consignes sanitaires et plusieurs d'entre vous achèteront leurs cadeaux par internet.

Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises et éviter les vols de colis, nous vous invitons à prendre en note les conseils suivants :



- Consultez les options offertes par le service de livraison. Privilégiez la collecte du colis à l'un des points de dépôts offerts dans votre localité ou à l'un des comptoirs de détail sécurisés.
- Surveillez attentivement la progression du cheminement de la livraison de vos colis (au moyen du système de repérage électronique qui vous est offert), afin d'être présent au moment de la livraison.
- En cas d'absence, demander à une personne de confiance de ramasser le colis pour vous. Au besoin, modifiez l'adresse de livraison pour le domicile d'une personne de confiance qui sera disponible au moment de la livraison.
- Aménagez un endroit sécurisé (par exemple un coffre muni d'un cadenas) près de l'entrée de votre domicile pour le dépôt de vos colis. Prévoir des instructions au livreur de le verrouiller.
- Si possible, faites installer une caméra de surveillance visible de l'entrée et fonctionnelle.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN VOL

Communiquez avec votre Service de police local ou la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire).



LES POMMES DE TERRE CARDINAL INC.

1280, RANG 7
 STE-BRIGITTE-DES-SAULTS
 QUÉBEC (JOC 1E0)
 WWW.PTCARDINAL.CA

T: (819) 336-4442
 F: (819) 336-4900
 INFO@PTCARDINAL.CA



Richard Plante
 électrique inc.

Entrepreneur Électricien
 résidentiel, commercial, industriel
 Service de nacelle 35 pieds

tél.: 819 336-2048
 Cell.: 819 388-2048

1075, Rang 10 et 11, Sainte-Clotilde-de-Horton
 (Québec) J0A 1H0



Chantal Deslauriers, acupunctrice
 membre de l'Ordre des Acupuncteurs du Québec

84, rue des Saules
 Drummondville, QC J2C 3N4
 C. 514 267-1837

Pour s'offrir du temps, pour un mieux-être!

PIERRE LIBOIRON
 — LE MAÎTRE DU CYLINDRE —

819 461-7300

pierreliboiron1956@gmail.com

Réusinage de pompes, de cylindres
 & de moteurs hydrauliques

Vente de joints étanches hydrauliques
 & pneumatiques



SÉBASTIEN SCHNEEBERGER
 Député de Drummond-Bois-Francis

ASSEMBLÉE NATIONALE
 DU QUÉBEC

Isabelle Tremblay D.O.
 Ostéopathe
 bébé, enfant, adulte

280 Des Érables, Bon-Conseil,
 JOC 1A0
 819-336-9223
 Sur rendez-vous seulement

osteo.isa.tremblay@hotmail.com



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
 Bon Conseil 2011

Dr. René Bergeron
 Dr. Guillaume Bergeron
 Dre. Danny Mercure
 Dre. France Sylvestre
 Dre. Véronique Durand
 Dre. Marie-Claude St-Louis
 Dr. Dany-Pier Prince
 Dr. Vincent Bourgeois

• Médecine & Chirurgie des animaux de compagnie (chats et chiens)
 324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0
 (Voisin de la caisse populaire)
 Téléphone : 819-336-3332 Télécopie : 819-336-2399
 clinbonconseil@gmail.com

Soins des pieds

Pour prévenir ou corrigé

- coupe des ongles (incarné)
- kératose (corne) cors
- correction d'angle courbé
- troubles circulatoires, diabète

À domicile ou clinique

Manon Blanchette
 Membre des podologues
 affiliés du Québec

T 819 336-3895 | C 819 314-0026

La Bouffe à Réal

- Pâtés – tourtière – ragoût - quiche
- Soupes en pots Mason
- Marinades
- Tartes – carrés aux dattes
- Rouleaux impériaux
- Soupe Wonton

**LIVRAISON
À DOMICILE**

Tél. : 819 473-0129 Facebook : Réal Lauzière 290, rue Jérôme, Bon-Conseil (Qc)



Une équipe pour vous servir!

Sylvain Jutras et Marie Josée Lafleur
Planificateurs financiers 819 478 4159 # 442

Analyse de placements, assurance vie, assurance invalidité, assurance collectives, réer collectifs, hypothèque, REER, CELI, CRI, FRV, fonds de pension et rapports d'impôt

ENTREPOSAGE MOBILE
DRUMMONDVILLE & SOREL-TRACY

ESTIMATION GRATUITE!



DIMENSIONS & PRIX

54" x 97" / OUVERTE	50.00\$ / 3 jours	100.00\$ / 7 jours
5' x 10' / FERMÉE - 2 PORTES	60.00\$ / 3 jours	125.00\$ / 7 jours
6' x 12' / FERMÉE - PORTE RAMPE	80.00\$ / 3 jours	150.00\$ / 7 jours
7' x 16' / FERMÉE - 2 PORTES	100.00\$ / 3 jours	180.00\$ / 7 jours
7' x 18' / FERMÉE - 2 PORTES	125.00\$ / 3 jours	250.00\$ / 7 jours

**DÉMÉNAGEMENT - TRANSPORT
LOCATION DE REMORQUES**

PROMOTION

LOCATION **4 JOURS**
pour le **PRIX DE 3**

LOCATION **9 JOURS**
pour le **PRIX DE 7**

entrepasagemobile-location.com 1 877 391-4949

Comeau et Trépanier, notaires

Me François Comeau
notaire

Me Sophie Lamothe-Comeau
notaire fiscaliste

Me Catherine Grenier
notaire et médiatrice familiale avec engagement



422, rue Germain à Saint-Léonard-d'Aston (Québec) J0C 1M0
819 399-2673 / 819 336-2200

Ongles SG

Simonne Groulx Technicienne en pose d'ongles
480 Rue Notre-Dame | Notre-Dame-du-Bon-Conseil

514.973.1332



Multi Menu Ste-Perpétue enr

Serge Dion & Simonne Groulx
Franchisés

Livraison GRATUITE

114, rang St-Charles
Ste-Perpétue, Qc J0C 1R0

Magasinez en ligne!

Neuriture pour animaux

SIÈGE SOCIAL
1 877 462.0056

www.multimenu.net

Tél.: 819 336.6562
Cell.: 819 469.6562
Télé.: 819 336.9262

Courriel: stesperpetue@multimenu.ca



Agente de distribution

**Diane
T. CAMIRAND**

Tel.: 819 336-2866
Cell.: 819 475-4824

dcamirand.ssjb@gmail.com
www.ssjbqc.quebec

222, rue Saint-Marcel Drummondville QC J2B 2E4
Tél.: 819 478-2519 | 1 800 943-2519
Télé.: 819 472-7460

POUR UNE ASSURANCE VIE DIFFÉRENTE!
– Jusqu'à 25 000 \$ | Règlement rapide –

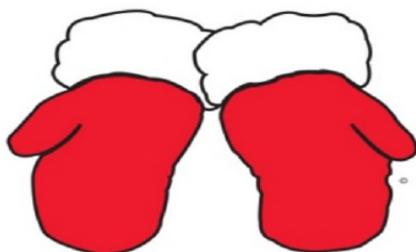
**14 jours à 1 an
gratuite**

PROMOTION
BÉBÉ

1 an à 19 ans
à partir de
0,90 \$/mois

20 ans et plus
à partir de
2,27 \$/mois

*L'assurance d'une culture québécoise
forte et vivante*



Ce montant permettra de réconforter le cœur des gens plus démunis et leur offrir un panier de Noël bien garni ! **Merci à vous chers bénévoles !**

Bonne année 2021 ! Santé et bien-être !

En ces temps de pandémie, il est plus difficile pour les organismes d'aide aux plus démunis de solliciter l'aide de la population et d'effectuer des campagnes de financement. C'est pourquoi la Caisse a remis depuis avril 2020, **3 000 \$ aux comités de partage de son territoire :**

- Notre-Dame-du-Bon-Conseil
- Sainte-Brigitte-des-Saults
- Saint-Félix-de-Kingsey
- Saint-Cyrille-de-Wendover
- Drummondville - secteur Saint-Joachim-de-Courval
- Saint-Lucien

Date limite pour cotiser à un **REER** : 1^{er} mars 2021



Pour le **CÉLI**, c'est tout au long de l'année

Le REER et le CELI sont 2 régimes d'épargne qui vous font économiser de l'impôt !

Plusieurs façons de cotiser : **Rencontrer votre conseiller à la caisse/en virtuel**
 Visiter Accès D sur desjardins.com
 Composer le 1 800 CAISSES (1 800 224-7737)

REER : Épargner pour la retraite	CÉLI : Épargner pour réaliser un projet
<p>Le REER est un régime d'épargne enregistré qui vous permet d'accumuler des économies à l'abri de l'impôt pour la retraite tout en diminuant votre revenu imposable au moment de la cotisation. Il est utile par exemple pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • épargner en vue de la retraite • acheter ou construire sa première résidence • financer ses études 	<p>Le CÉLI est un régime d'épargne enregistré qui vous permet d'accumuler des économies à l'abri de l'impôt pour réaliser des projets tout au long de votre vie. Il est utile par exemple pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rénover la maison • acheter une voiture • lancer une entreprise • effectuer un voyage • planifier la retraite

Source : www.desjardins.com

DEMANDE DE COMMANDITE ET DON À LA CAISSE

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au **1^{er} février 2021** pour présenter vos projets ou demandes pour l'année 2020 par le biais du formulaire que vous retrouvez en caisse ou sur le site Internet de la Caisse.

Vous pouvez nous le faire parvenir par la poste, par courriel ou venir le porter dans un de nos centres de services.

Horaire collectes ordures, récupération, matières organiques Janvier 2021

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
						
10	11	12	13	14	15	16
						
17	18	19	20	21	22	23
						
24 / 31	25	26	27	28	29	30
						

LÉGENDE

ATTENTION: CHANGEMENT



ORDURES



RÉCUPÉRATION



MATIÈRES ORGANIQUES



COMMERCES à chargement avant
Ordures et recyclage
les vendredis



Yvon Grenier
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective

Primerica
350-B Rue Notre Dame
Notre-Dame Du Bon Conseil (QC) J0C 1A0

819 336 3755 Bureau
819 336 3705 Télécopieur
866 837 7245 Sans Frais
819 336 3830 Résidence
ygrenier.cn287@primerica.com
www.primerica.com/yvongrenier

Alain Raymond

**Cantine
Le Vi-Lain PIZZA**



LIVRAISON * 819 336-2800

*Notre-Dame-du-Bon-Conseil,
Ste-Clotilde, St-Cyrille et Ste-Perpétue*

MACHINERIE BENOIT & FRÈRE INC.

360-A RUE NOTRE-DAME
NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL QC J0C 1A0

ÉQUIPEMENT DE PELOUSE
CHASSE NEIGE - TONDEUSE - TRACTEUR
PIÈCES ET MACHINES AGRICOLES

ÉRIC LANDRY
MARIO LANDRY
RENALD LANDRY

TEL: 819-336-2130
LANDRY@MACHBENOIT.COM

YvonLEJEUNE
denturologiste

2330, rang Bord de l'Eau
Ste-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0

819 336-3129



Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

819 336-2744



819 336-2030



NO. URGENCE EN TOUT TEMPS: 819 336-2744 #7
(si pas de réponse, laisser un message nous vous
rappellerons)

Courriel:
nd.bonconseil@cgocable.ca



Site internet:
www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

Heures d'ouverture:
Lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Âge d'Or.....	819 336-3334
Ambulance.....	9-1-1
Bureau de poste.....	819 336-2611
Carrefour jeunesse-emploi.....	819 358-9838
C.L.S.C.....	819 474-2572
Centre récréatif L.-P. Therrien.....	819 336-2744 #5
Commission de Développement Socio-Économique Village.....	819 336-2744
CPE Papillon Enchanté.....	819 336-5452
Distilla-Cèdre.....	819 397-5010
École Bon-Conseil.....	819 850-1622
Fourrière municipale.....	819 472-5700
HLM.....	819 474-1227
Hôtel de ville, village.....	819 336-2744
Info-Crime.....	1-800-711-1800
Info-Santé.....	8-1-1
Patinoire.....	819 336-3224
Police.....	9-1-1
Pompiers.....	9-1-1
Presbytère Bon-Conseil.....	819 336-2163
SPAD.....	819 472-5700
Transport collectif (billetterie).....	819 336-2744
Vestiaire.....	819 336-2113

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre-Dame.

Date de tombée :

Le **15** de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé.

Date de parution :

Vers la fin du mois

Carte d'affaires: \$25.00/pour 2 ans

Annonce classée:

25 mots	\$10.00
1/2 page	\$50.00
1 page	\$100.00

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification

Isabelle Dumont
Isabelle Comeau

Collaborateurs

Les responsables municipaux et
les organismes communautaires.



Bibliothèque municipale 541, rue Notre-Dame

Heure d'ouverture:

Horaire

Lundi:	15h30 à 18h30
Mercredi:	8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00
Jedi:	8h45 à 10h45 et 13h00 à 16h00 18h30 à 20h00
Samedi:	9h00 à 11h30 et 13h00 à 15h30



NOTE: Fermée les jours de congés fériés
www.facebook.com/bibliothequebonconseil

Téléphone: 819 336-2744 #4 ou poste 205